



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DOSSIER DE PRESSE

Feux d'habitations et politique de prévention, bilan de la saison hivernale

**CONFÉRENCE DE PRESSE
16 MARS 2023**

DES FEUX D'HABITATION EN FORTE PROGRESSION

Feux d'habitations individuelles avec opérations d'extinction, par saison (novembre à février)

Saison 20/21

40

Saison 21/22

44 (+10%)

Saison 22/23

69 (+57%)

Les statistiques à l'année civile :

2020

100

2021

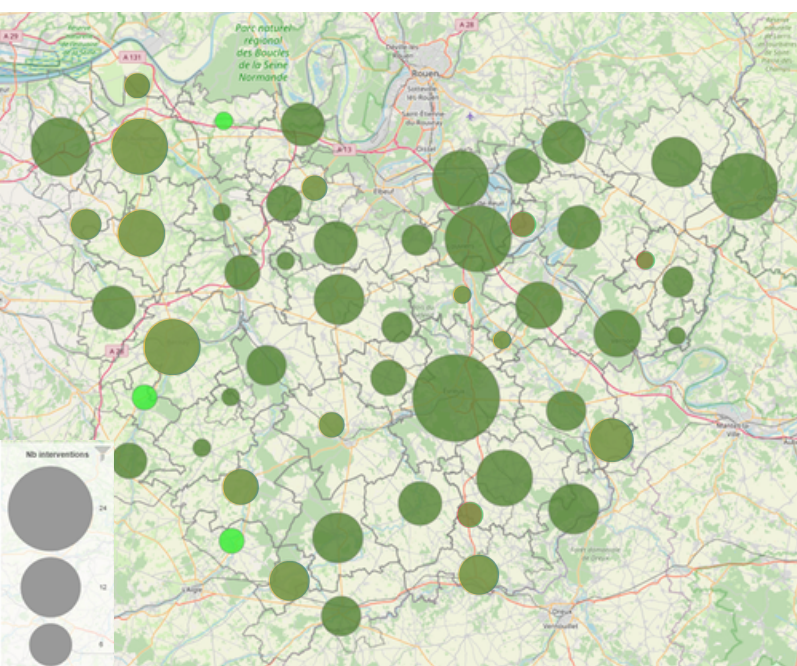
124 (+24%)

2022

138 (+10%)

2023

30 janvier & février



Le nombre de feux d'habitations est réparti de manière assez équilibrée ce qui traduit un risque plus élevé en zone rurale qu'en zone urbaine sur tout le département.

BILAN



ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE FEUX DANS L'ÈURE

800

INTERVENTIONS POUR
SUSPICION OU EXTINCTION DE
FEU D'HABITATION PAR AN

23%

du total
DES OPÉRATIONS DE LUTTE
CONTRE L'INCENDIE

+15%

D'INTERVENTIONS EN DÉCEMBRE
2022 (+16 INTERVENTIONS)

Le SDIS effectue en moyenne 3 500 interventions à l'année pour des opérations de lutte contre les incendies.

FACTEURS AGGRAVANTS

Si le nombre de départs de feux dans l'Eure se situe dans la moyenne nationale, les conséquences des incendies d'habitation y sont plus marquées.

HABITAT ANCIEN

L'habitat ancien fait la richesse du patrimoine eurois mais multiplie les risques d'incendie (chaumières, chauffage au bois, installations électriques anciennes...).

La majorité des feux d'habitation sont causés des feux de cheminée (cause numéro 1) suivis de près par des feux d'installations techniques (équipements de chauffage ou ménager, installations électriques).

HABITAT DISPERSÉ

Un habitat dispersé et isolé, éloigné des centres bourgs où sont implantés les centres de secours, allonge mécaniquement les délais d'intervention des secours jusqu'aux 20 minutes préconisées par le plan de couverture (20 minutes pour un premier moyen permettant la sauvegarde des personnes, 30 minutes pour un moyen permettant la lutte efficace contre le feu).

ZOOM DECI (CF. ANNEXE 1)

Depuis la loi du 17 mai 2011 complétée du décret du 27 février 2015, chaque département adopte un règlement de défense extérieure contre l'incendie (RDDECI), rédigé par le SDIS et arrêté par le préfet. Il « fixe les règles en déclinant et en adaptant les dispositions générales du règlement national selon les risques présents sur le territoire ».

Dans l'Eure, le schéma départemental établit que 200m maximum doivent séparer le poteau incendie des habitations. L'autonomie d'un camion citerne en intervention est de 5 minutes. D'où la nécessité d'une proximité des poteaux incendie. la défense extérieure contre l'incendie est encore incomplète ce qui réduit l'efficacité des interventions.

L'amélioration de la couverture représente un coût pour les communes.

L'État et le Conseil départemental apportent un soutien financier clef (de 30% chacun) :

- 2021, 197 dossiers et 1,8M€ de subventions de l'État.
- 2022, 223 dossiers et 1,9M€ de subventions de l'État.

Le taux de couverture des communes de l'Eure progresse à un rythme très satisfaisant. La majorité des communes présente désormais un taux de couverture supérieur à 80 %. Le nombre de celles dont le taux de couverture est inférieur à 40 % est passé de 80 à 47 en 5 ans (cf. annexe 1).



VICTIMES DANS L'EURE



EN 2022

5

PERSONNES DÉCÉDÉES

1 en 2021
0 en 2020

5

PERSONNES GRIÈVEMENT BLESSÉES

1 en 2021
1 en 2020

40

PERSONNES LÉGÈREMENT BLESSÉES

45 en 2021
87 en 2020



Notons cependant que le nombre annuel de blessés diminue considérablement depuis la mise en place des **détecteurs avertisseurs autonomes de fumées** dans les logements

ACTION DU SDIS

Face à ce fléau, les sapeurs-pompiers de l'Eure agissent au quotidien :

En communiquant régulièrement sur les risques d'incendie avec le concours de la presse et des réseaux sociaux.

En modernisant le parc de matériel et les équipements pour toujours intervenir plus efficacement et plus rapidement (plan sapeur-pompiers du SDIS).

En recrutant 57 sapeurs-pompiers professionnels et 100 sapeurs-pompiers volontaires sur 5 ans. Le SDIS poursuit ses efforts de maintien des effectifs de sapeurs-pompiers volontaires en milieu rural.

En sensibilisant les plus jeunes par l'engagement en tant que jeunes sapeurs-pompiers, les cadets de la sécurité civile ou la participation au service national universel.

En accompagnant les maires désireux de mieux protéger leurs concitoyens grâce à la défense extérieure contre l'incendie et en menant un travail de sensibilisation auprès de tous, avec le soutien de la préfecture et du conseil départemental.

RECOMMANDATIONS

PRÉVENIR :

- 1
- Installez correctement vos équipements et rénovez dans les règles de l'art ;
 - Faites vérifier vos installations de chauffage et entretenez les conduits de cheminée ;
 - Ne surchargez pas vos prises électriques ;
 - Ayez toujours à proximité, dans votre foyer, dans votre garage, dans votre annexe, dans votre voiture, un extincteur adapté et accessible ;
 - Équipez-vous de détecteurs de fumées et de monoxyde de carbone et vérifiez les piles ;
 - Ne stationnez pas devant les points d'eau incendie.

EN CAS D'INCENDIE

- 2
- Faites évacuer le local sinistré, fermez la porte derrière vous si vous le pouvez ;
 - Si vous êtes bloqués par le feu ou les flammes, manifestez-vous à une fenêtre ou protégez-vous autant que vous pourrez en vous mettant au sol ;
 - Appelez les secours ou faites appeler le 112 ou le 18, précisez, en tout premier lieu, votre adresse et décrivez au mieux la situation ;
 - Lutte contre les flammes sans prendre de risque pour vous ;
 - Allez au-devant des secours pour les guider vers le lieu du sinistre si ce dernier se situe dans un chemin, ou au fond d'un lotissement ;
 - Laissez libre d'accès les voiries pour les poids lourds des sapeurs-pompiers.

TÉMOINS ET TIERS

- 3
- Assurez-vous que les secours soient bien prévenus ;
 - Laissez la priorité aux engins de secours ;
 - Apportez votre aide sans gêner l'intervention des secours



ANNEXES

ANNEXE 1:

Tableau du taux de couverture de DECI dans l'Eure

Taux de couverture	Nombre de communes (585)		Evolution en %
	État initial	État au 14/03/2023	
< à 20% (ultra-prioritaire)	15	7	- 54%
≥ à 20% et < à 40% (prioritaire)	75	40	- 47%
≥ à 40% et < à 60%	92	82	- 11%
≥ à 60% et < à 80%	180	165	- 8%
≥ à 80%	223	291	+ 30%
Taux de couverture	66%	73%	+ 10%

CONSEILS PRATIQUES POUR PRÉVENIR LE RISQUE D'INCENDIE DOMESTIQUE

-  **NE SURCHARGEZ PAS LES PRISES ÉLECTRIQUES**
(BLOCS MULTIPRISES BRANCHÉS EN CASCADE, ...)
-  **SURVEILLEZ TOUJOURS VOS APPAREILS DE CUISSON**
OU ÉTEIGNEZ-LES EN QUITTANT LA PIÈCE
-  **NE STOCKEZ PAS LES PRODUITS COMBUSTIBLES**
PRÈS D'UNE SOURCE DE CHALEUR
-  **N'OBSTRUEZ PAS LES AÉRATIONS**
DES HABITATIONS
- SENSIBILISEZ VOS ENFANTS AUX DANGERS**
(ALLUMETTES, BRIQUETS, ...)
-  **RÉDUISEZ L'INTENSITÉ DU FEU DE CHEMINÉE**
EN VOUS COUCHANT ET ÉTEIGNEZ LES BOUGIES
-  **VÉRIFIEZ RÉGULIÈREMENT VOS INSTALLATIONS**
(CHAUFFAGE, GAZ, CONDUIT DE CHEMINÉE, ...)
-  **UTILISEZ LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTIONS ET RÉALISEZ LES TRAVAUX** EN CONFORMITÉ AVEC LES NORMES ET LES RÈGLES DE L'ART